

Rapport du jury du concours spécial pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie

Session 2023

Contexte réglementaire :

Le concours spécial pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3, modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

- Des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (physique de l'atmosphère, note de problématique, anglais)
- Des épreuves orales obligatoires d'admission (statistiques, informatique, entretien avec le jury, anglais)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury, les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 290 points.

L'ouverture du concours pour 2023 et le nombre de places offertes sont fixés par décisions de la PDG du 19 décembre 2022 et du 16 mars 2023.

Composition du jury :

La composition du jury a fait l'objet d'une décision du Président Directeur Général en date du 17 avril 2023

Présidente :

Mme Christine LAC, ingénieure général des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-Président :

M. Laurent JACQUIN, attaché d'administration de l'état.

Membres de jury :

Mme Nathalie BARGERIE, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Yves BRUNET, directeur de recherche à l'INRA et membre du COMSI ;
M. Julien LEGER, ingénieur des travaux de la météorologie.

Examineurs :

M. Thierry BARTHET, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Olivier MESTRE, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Quentin RODIER, ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Frédéric FERRY, ingénieur des travaux de la météorologie ;
Mme Morgan AJANI, attachée d'administration de l'état ;
Mme Olga LARROQUE, société LinguaPole.

Le calendrier :

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH :

- Nombre de postes offerts : 6
- Date d'ouverture : 19 décembre 2022
- Date limite de dépôt des candidatures : 16 mars 2023
- Date des épreuves écrites : 18 et 19 avril 2023
- Date du jury d'admissibilité : 23 mai 2023
- Date des épreuves orales : 26 et 27 juin 2023
- Date du jury d'admission : 27 juin 2023

Chiffres 2023 :

Nombre d'inscrits : 14

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 11

Nombre d'admissibles : 9

Nombre d'admis :

Fonctionnaires : 6 sur la liste principale

Civils : 2 sur la liste principale et 5 sur la liste complémentaire

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours spécial ITM 2023

La phase d'admissibilité comprend trois épreuves :

— une épreuve écrite de physique de l'atmosphère, d'une durée de 4 heures, sous forme d'exercices et/ou de QCM, affectée du coefficient 8.

— une épreuve écrite de note de problématique, d'une durée de 4 heures se rapportant à un sujet de portée générale, affectée du coefficient 3.

— une épreuve écrite d'anglais, d'une durée de 2 heures, consistant en la rédaction d'un texte à partir d'une question ouverte ou d'un court énoncé sur un thème général. Aucune documentation n'est autorisée pour cette épreuve écrite.

Le candidat est jugé sur ses capacités à organiser des idées et les présenter en anglais avec une syntaxe correcte et un vocabulaire riche et précis. La durée de l'épreuve est d'une heure et la longueur de la composition ne doit pas excéder une quarantaine de lignes. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 2.

La phase d'admission comprend quatre épreuves :

— un entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude et les motivations du candidat à occuper les fonctions d'ingénieur. (durée : 30 mn)

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur sa formation et éventuellement son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du *curriculum vitae*, le cas échéant, d'une fiche synthétique des mémoires universitaires (études et projets) et la liste des publications du candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est interrogé sur des questions relatives à l'ensemble du programme de météorologie.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 421-1 du code de la recherche, présenter sous forme d'un dossier leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

Le candidat remet l'ensemble des dossiers et documents au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation de 0 à 20 affectée du coefficient 8.

— une évaluation orale des connaissances en statistiques à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 mn, épreuve orale : 30 mn) ; cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 3.

— une évaluation orale des connaissances en informatique à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 mn, épreuve orale : 30 mn) ; cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 3.

— une épreuve orale d'anglais d'une durée de 30 minutes visant à tester les capacités d'un candidat à s'exprimer à partir d'un sujet sur un thème général tiré de magazines de vulgarisation ou de journaux. Pour cette épreuve, le candidat est notamment jugé sur ses aptitudes à présenter une synthèse du texte à partir d'un plan précis et de notes succinctes. Il doit être capable d'argumenter sur le thème du texte à l'aide d'une syntaxe appropriée et d'un vocabulaire riche et précis. Un temps de préparation de 30 minutes est alloué au candidat avant l'épreuve orale. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 2.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu. **Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.**

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 290 points.

Épreuve écrite de note de problématique :

L'épreuve de note de problématique a pour objet d'évaluer les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression des candidats. Le niveau des copies est moyen avec quelques copies de niveau correct (la meilleure copie ayant obtenu la note de 14).

Le sujet choisi cette année était relatif à la rénovation énergétique des logements. La note de problématique devait faire ressortir un plan en 2 parties avec une attention à donner aux missions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le plan ayant été mentionné dans le sujet :

- a) présentation ses 3 enjeux majeurs
- b) identification des leviers mis en œuvre ou à activer par les pouvoirs publics pour y répondre

Le dossier documentaire fournissait les éléments nécessaires pour y répondre mais un grand nombre de candidats s'est contenté de la paraphrase et n'ont pas compris le sens du terme "levier" le définissant comme "objectif" en lieu et place de "moyen d'action". Il est regrettable qu'une grande partie des candidats n'ait pas su "s'élever" pour analyser les chiffres et en tirer des conclusions (liste pêle-mêle des données chiffrées ou des mesures de l'État).

Plusieurs copies ne sont pas structurées (plan pourtant mentionné comme précisé plus avant) et les transitions sont inexistantes ou si elles existent sont peu claires. Il ne faut pas hésiter à matérialiser le plan (ce qui rendra la copie plus lisible). Les copies inachevées ou avec un travail de conclusion peu consciencieux ont été pénalisées ainsi que celles chargées de fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Il est, par ailleurs, fortement recommandé de s'assurer de l'abréviation et de sa signification avant de l'utiliser et surtout de la détailler en début de note.

Les meilleurs candidats ont su faire preuve d'une réelle capacité rédactionnelle et argumentative avec des parties identifiées (plan annoncé et titre de chaque sous-partie).

L'écriture a été soignée dans l'ensemble avec l'utilisation quasi-systématique du stylo à bille, ce qui reste appréciable pour le correcteur.

Entretien avec le jury :

L'entretien avec le jury avait une durée de 30 min. Une période de 10 min était préconisée pour la présentation du CV en début d'entretien et aucun candidat n'a dépassé cette durée. La période de 20 min restante s'est partagée entre questions relatives aux sciences de l'atmosphère (météo générale et dynamique) et questions générales relatives au management et au rôle de Météo-France dans la société (climat, vigilance...).

Les qualités démontrées par les candidats se sont réparties sur un spectre un peu resserré que les années précédentes. Les candidats titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur ont généralement montré une maturité plus importante que les candidats titulaires d'un M1.

Chaque membre du jury a ensuite attribué une note à chaque candidat entre 0 et 20, dont la moyenne a fourni la note finale. Aucun membre du jury ne connaissait professionnellement ou personnellement un candidat, n'impliquant donc pas d'abstention.